

# Rapport sur le concours d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère classe – session 2016 (jury d'admission du 16 juin 2016)

Le centre de Gestion de l'Eure a organisé le concours d'adjoint administratif de 1ère classe -session 2016.

Après un recensement fait auprès des collectivités du département de l'Eure, le nombre de postes mis au concours d'adjoint administratif de 1ère classe est de 38 postes répartis ainsi qu'il suit :

- 19 postes au concours externe
- 15 postes au concours interne
- 4 postes au concours de 3ème voie

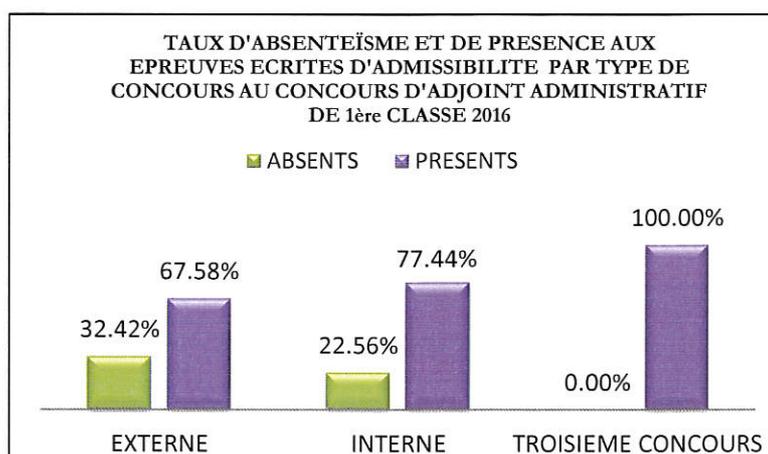
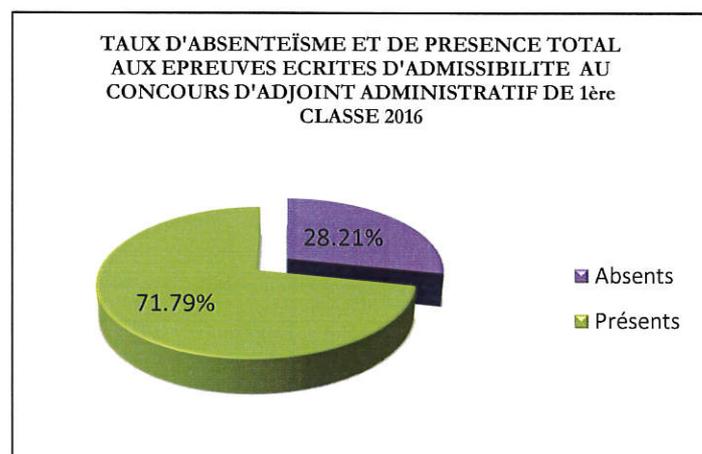
## Les dates d'inscription au concours d' ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE - SESSION 2016

Retrait des dossiers : du 15 septembre 2015 au 7 octobre 2015

Date limite de dépôt des dossiers : le 15 octobre 2015

Date des épreuves d'admissibilité : le 17 mars 2016

Nombre de dossiers reçus :	367 dossiers
Nombre de candidats admis à concourir :	358 candidats
Nombre de candidats présents aux deux épreuves écrites :	257 candidats soit : 71.79% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à au moins une des deux épreuves écrites :	101 candidats soit : 28.21% des candidats admis à concourir
Nombres de candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve	6 candidats ont demandé un aménagement d'épreuve (personnes déclarées travailleurs handicapés):
	<b>Nature de l'aménagement :</b> 6 candidats ont bénéficié d'1/3 temps supplémentaire pour chaque épreuve écrite



**Le jury d'admissibilité** s'est réuni le 17 MAI 2016 au CENTRE DE GESTION 27 à 10 heures 30.

Ce jury a déclaré **70 candidats admissibles** à passer les épreuves d'admission et le cas échéant l'épreuve facultative qu'ils ont choisie.

Les candidats admissibles par type de concours :

- ↪ 37 candidats au concours externe
- ↪ 30 candidats au concours interne
- ↪ 3 candidats au troisième concours

Lors de cette réunion, le jury a statué sur plusieurs copies dont des anomalies ont été constatées :

❶ Plusieurs candidats (externes et internes) ont utilisé le crayon à papier en dépit des consignes claires indiquées sur le sujet (je cite : « Seul l'usage d'un *stylo soit noir, soit bleu est autorisé* (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou surligner, de même que l'utilisation d'un surligneur sera considérée comme un signe distinctif). Le crayon à papier a servi à annoncer les différentes parties du devoir que le candidat a traité.

Décision du jury :

- Le jury maintient la note (pas de double peine : en effet les candidats ayant utilisé le crayon à papier ont été déjà pénalisés dans la note obtenue)
- Le jury modifie la note en ... /20 (annulation de la copie)
- Autres ...

❷ 1 candidat (externe) n'a pas cacheté le coin de sa copie. De fait, son nom était visible pour les correcteurs. (anonymat non respecté)

Décision du jury :

- Le jury maintient la note
- Le jury modifie la note en 0/20 (annulation de la copie)
- Autres ...

❸ Pour information :

- 1 candidat (interne ; épreuve de Tableau numérique) a rendu une copie blanche et s'est vu attribuer une note de 0.00/20.
- 3 candidats (externes; épreuve de Tableau numérique) ont rendu une copie blanche et se sont vus attribuer une note de 0.00/20.

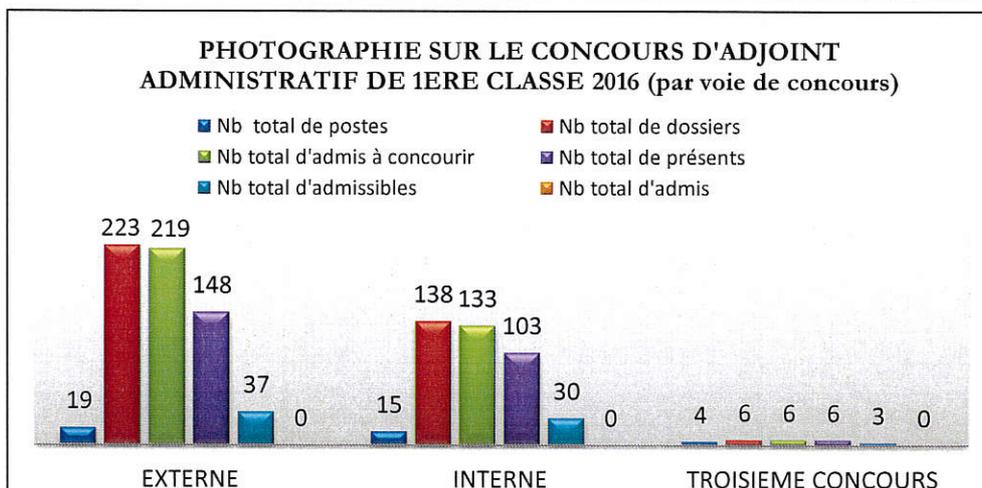
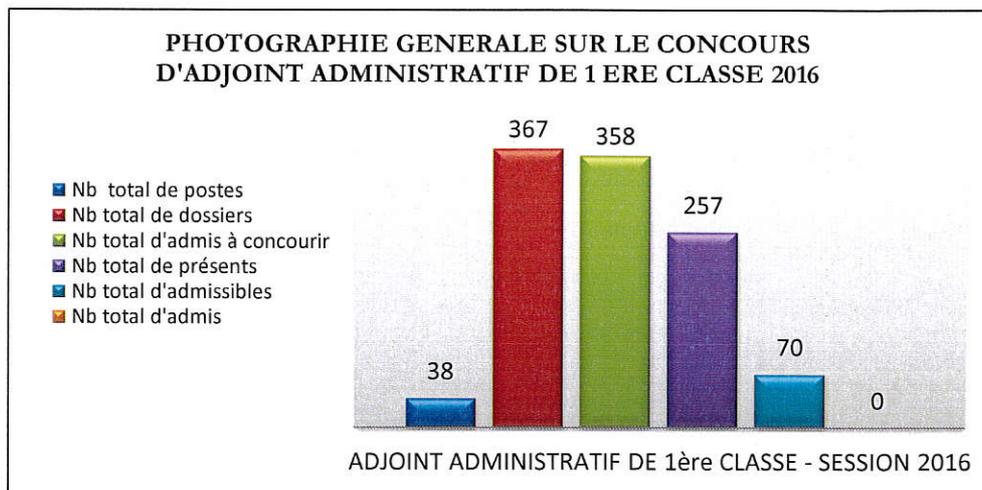
Les candidats déclarés admissibles ont passé les épreuves orales d'admission et les épreuves facultatives du 3 juin 2016 au le 14 juin 2016.

Le jury d'admission s'est réuni le **16 juin 2016** au CENTRE DE GESTION 27 à **11 heures 45**.

Ce jury a déclaré **38 candidats admis** au concours d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE à l'issue des épreuves écrites, orales et facultative.

Les candidats admis par type de concours :

↙	22	candidats au concours externe
↙	13	candidats au concours interne
↙	3	candidats au troisième concours



# LES EPREUVES DU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> classe

Les concours externe, interne et le troisième concours comprennent deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission obligatoires et une épreuve facultative.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Les épreuves d'admissibilité du concours externe, interne et du 3<sup>ème</sup> concours sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

## ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites d'admissibilité :

### CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS

#### Epreuve écrite de français :

a - à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;

b - des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

(Durée : une heure trente ; coefficient 3)

#### Epreuve écrite de mathématiques :

- Etablissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats. (Durée : une heure ; coefficient 3)

Pour chacun des concours, le jury a déterminé le nombre total de points nécessaires pour être déclaré admissible et, sur cette base, a arrêté la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.

## ADMISSION

### 1. Un entretien :

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. (Durée : 15 mn ; coefficient 3)	Entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. Cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat. (Durée : 15 mn ; coefficient 3)	Entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. Cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat. (Durée : 15 mn ; coefficient 3)

### 2. Une épreuve pratique de bureautique :

### CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS

Epreuve de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication. (Durée : quinze minutes ; coefficient 1)

### 3. Une épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :

### CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS

a - une épreuve écrite de langue vivante étrangère.

(Durée : une heure ; coefficient 1)

Cette épreuve consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec.

OU

b - une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants :

(Durée : quinze minutes, avec une préparation de même durée ; coefficient 1)

- notions générales de droit public ;
- notions générales de droit de la famille ;
- notions générales de finances publiques.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat. L'absence à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ces notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

Les points excédant la note 10 aux épreuves facultatives s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

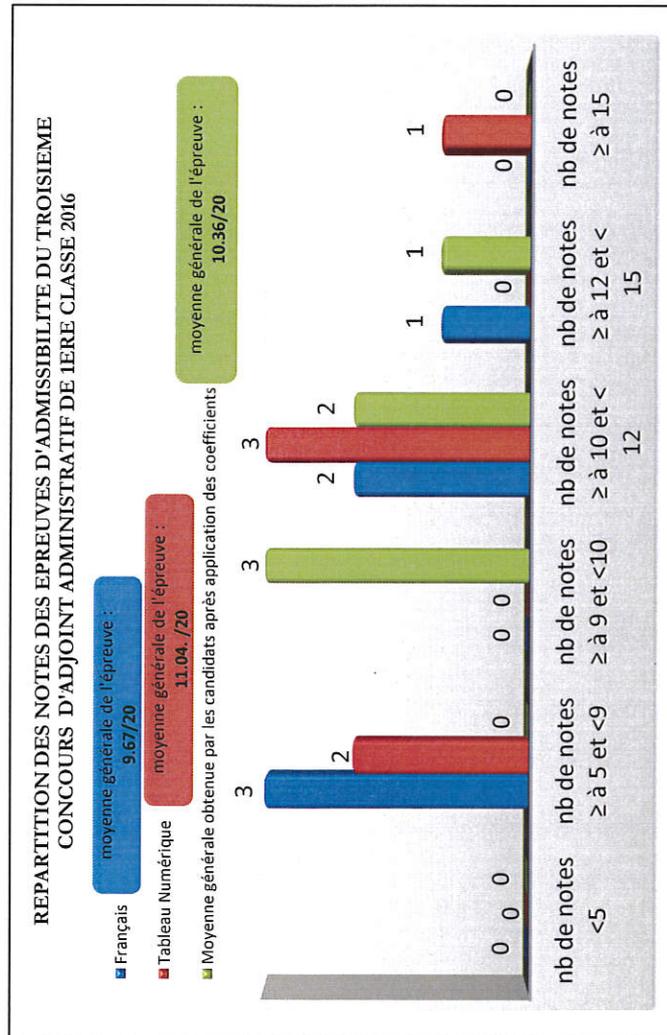
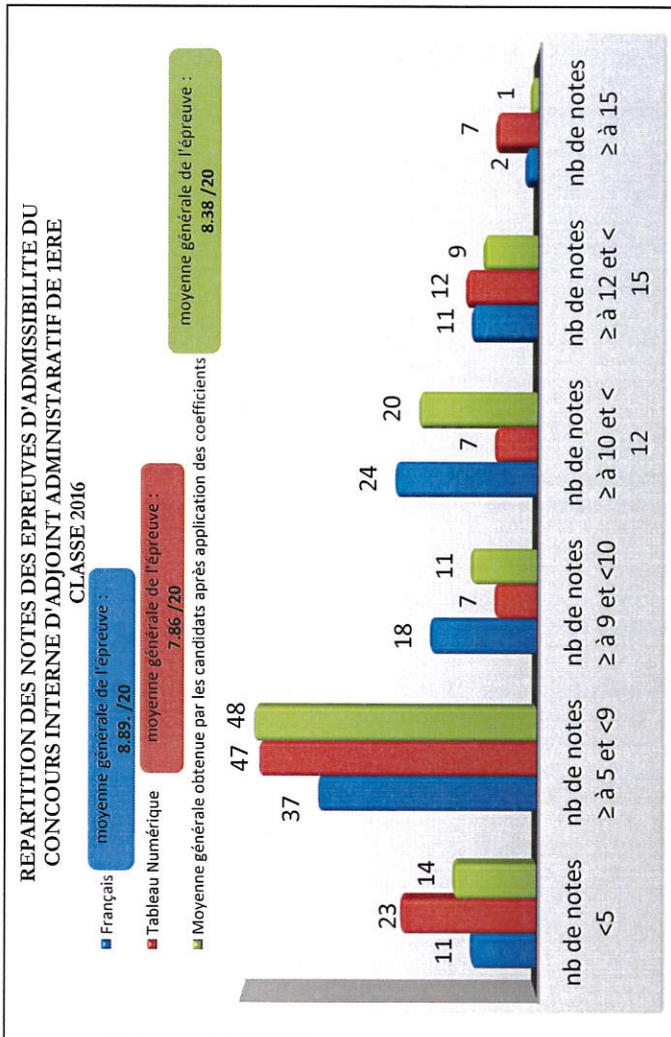
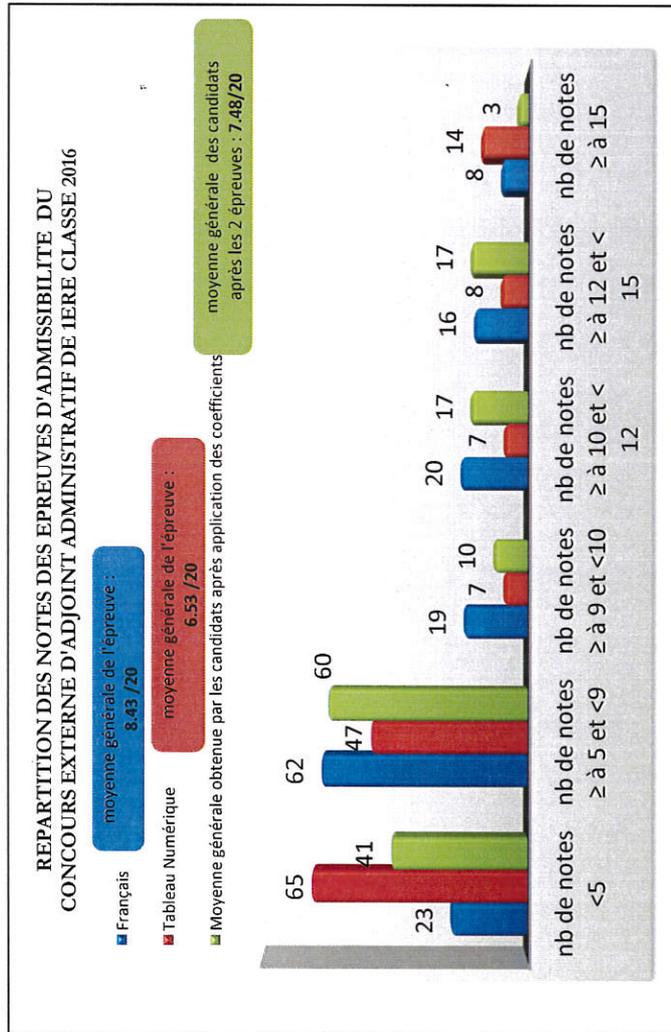
A l'issue des épreuves, le jury arrête, dans la limite des places mises aux concours, la liste d'admission. Cette liste est distincte pour chacun des concours.

**CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE - SESSION 2016-**

**QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE 2016**

	Nb de postes	Nb candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à au moins une des épreuves d'admissibilité	Nb de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	Taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité	Taux de présence aux épreuves d'admissibilité	Moyenne générale de chaque épreuve écrite d'admissibilité :	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de chaque épreuve d'admissibilité	Moyenne générale des candidats, après les épreuves d'admissibilité, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale >ou = à :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 17/05/2016)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
<b>Externe</b> (Pour rappel en 2014)	19 (16)	223 (277)	219 (274)	71 (94)	148 (180)	32.42% (34.31%)	67.58% (65.69%)	Français : 8.43/20 (8.44/20) tableau numérique : 6.53/20 (7.35/20)	Français : 16.25/1.50 (17.25/0.50) Tableau numérique : 18.25/0.00 (19.75/0.00)	7.48/20 (7.98/20)	10.00/20 (10.00/20)	37 (52)	16.89% (18.98%)
<b>Interne</b> (Pour rappel en 2014)	15 (13)	138 (163)	133 (160)	30 (39)	103 (121)	22.56% (24.38%)	77.44% (75.63%)	Français : 8.89/20 (9.94/20) tableau numérique : 7.86/20 (7.35/20)	Français : 15.25/0.75 (17.00/3.00) Tableau numérique : 19.25/0.00 (19.75/0.25)	8.38/20 (8.65/20)	10.00/20 (9.00/20)	30 (46)	22.56% (28.75%)
<b>Troisième voie</b> (Pour rappel en 2014)	4 (5)	6 (14)	6 (11)	0 (4)	6 (7)	0.00% (36.36%)	100.00% (63.64%)	Français : 9.67/20 (9.64/20) tableau numérique : 11.04/20 (4.96/20)	Français : 13.50/6.75 (12.50/6.00) Tableau numérique : 16.50/7.25 (8.00/3.50)	10.36/20 (7.30/20)	10.13/20 (10.25/20)	3 (1)	50.00% (9.09%)
<b>Total</b> (Pour rappel en 2014)	38 (71)	367 (454)	358 (445)	101 (137)	257 (308)	28.21% (30.79%)	71.79% (69.21%)					70 (99)	19.55% (22.25%)

# REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE DES CANDIDATS



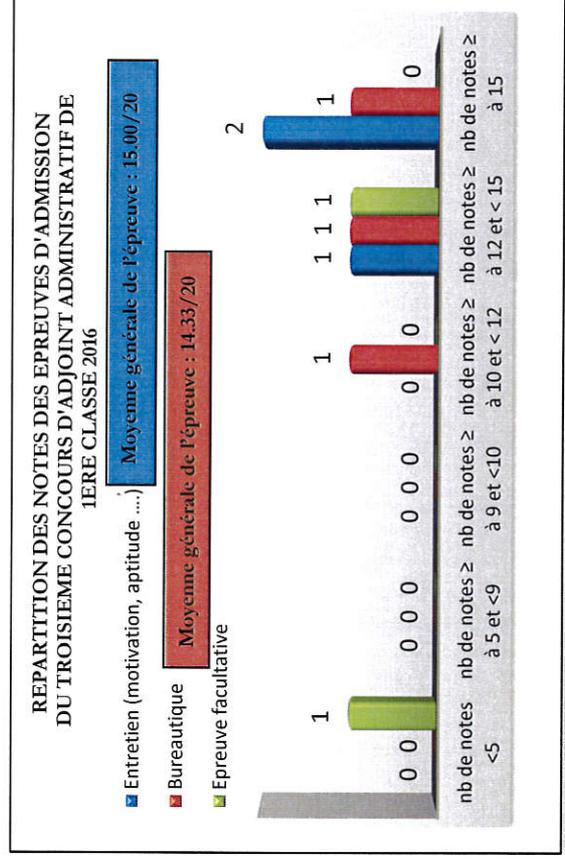
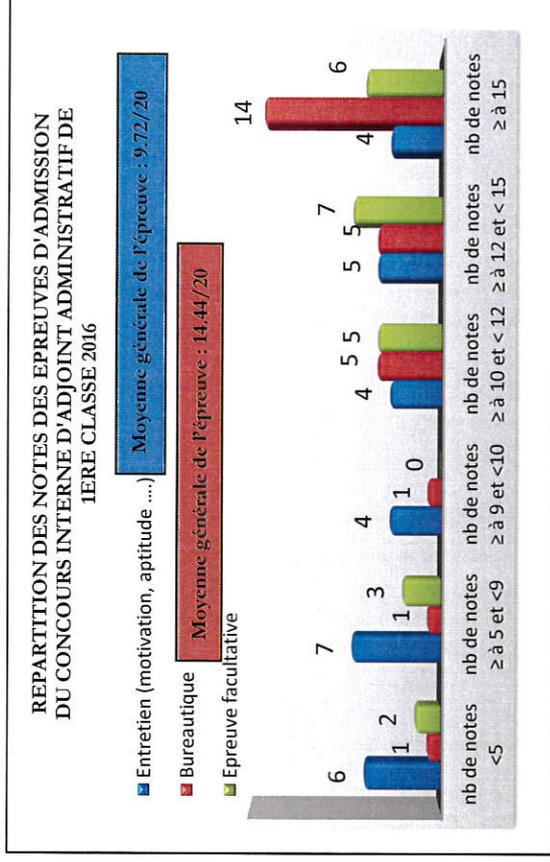
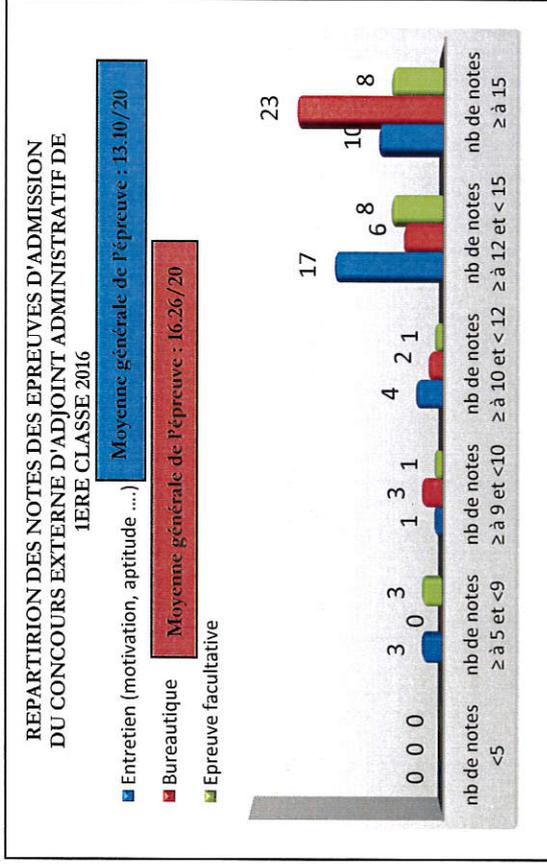
**QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE 2016**

	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 17/05/2016)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission obligatoires	Moyenne générale de chaque épreuve orale d'admission	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Nb de candidats ayant pris une épreuve facultative	Nb de candidats présents à l'épreuve facultative	Nb de candidats ayant récupéré des points grâce à l'épreuve facultative (c-à-d >10/20)	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 des candidats ayant passé une épreuve facultative	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrites et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats déclarés admis (jury du 10/07/2014)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
<b>Externe</b> (Pour rappel en 2014)	37 (52)	34 (45)	Entretien (motivation, aptitude...) : 13.10/20 (12.21/20) Bureautique 16.26/20 (12.85/20)	Entretien (motivation, aptitude...) : 17.50/7.00 (18.50/4.50) Bureautique 20.00/9.00 (20.00/1.00)	24 (37)	21 (32)	17 (21)	19.00/5.00 (19.00/1.00)	13.34/20 (12.79/20)	16.78 / 11.05 (17.35/9.25)	22* (19)	12.56/20 (12.95/20)
<b>Interne</b> (Pour rappel en 2014)	30 (58)	27 (41)	Entretien (motivation, aptitude...) : 9.72/20 (13.15/20) Bureautique 14.44/20 (13.37/20)	Entretien (motivation, aptitude...) : 17.50/3.00 (18.50/6.50) Bureautique 20.00/1.00 (20.00/7.00)	23 (29)	23 (25)	16 (16)	19.00/3.00 (18.00/1.00)	11.87/20 (12.84/20)	16.13 / 7.45 (16.33/9.63)	13 (15)	11.79/20 (13.40/20)
<b>Troisième voie</b> (Pour rappel en 2014)	3 (1)	3 (1)	Entretien (motivation, aptitude...) : 15.00/20 (8.50/20) Bureautique 14.33/20 (7.00/20)	Entretien (motivation, aptitude...) : 15.50/14.50 (8.50/8.50) Bureautique 18.00/11.00 (7.00/7.00)	2 (1)	2 (1)	1 (0)	14.00/2.00 (8.00/8.00)	12.85/20 (9.40/20)	13.63 / 12.13 (9.40/9.40)	3 (0)	12.13/20 (pas d'admis)
<b>Total</b>	70 (99)	64 (87)			49 (67)	46 (58)	34 (37)				38 (71)	

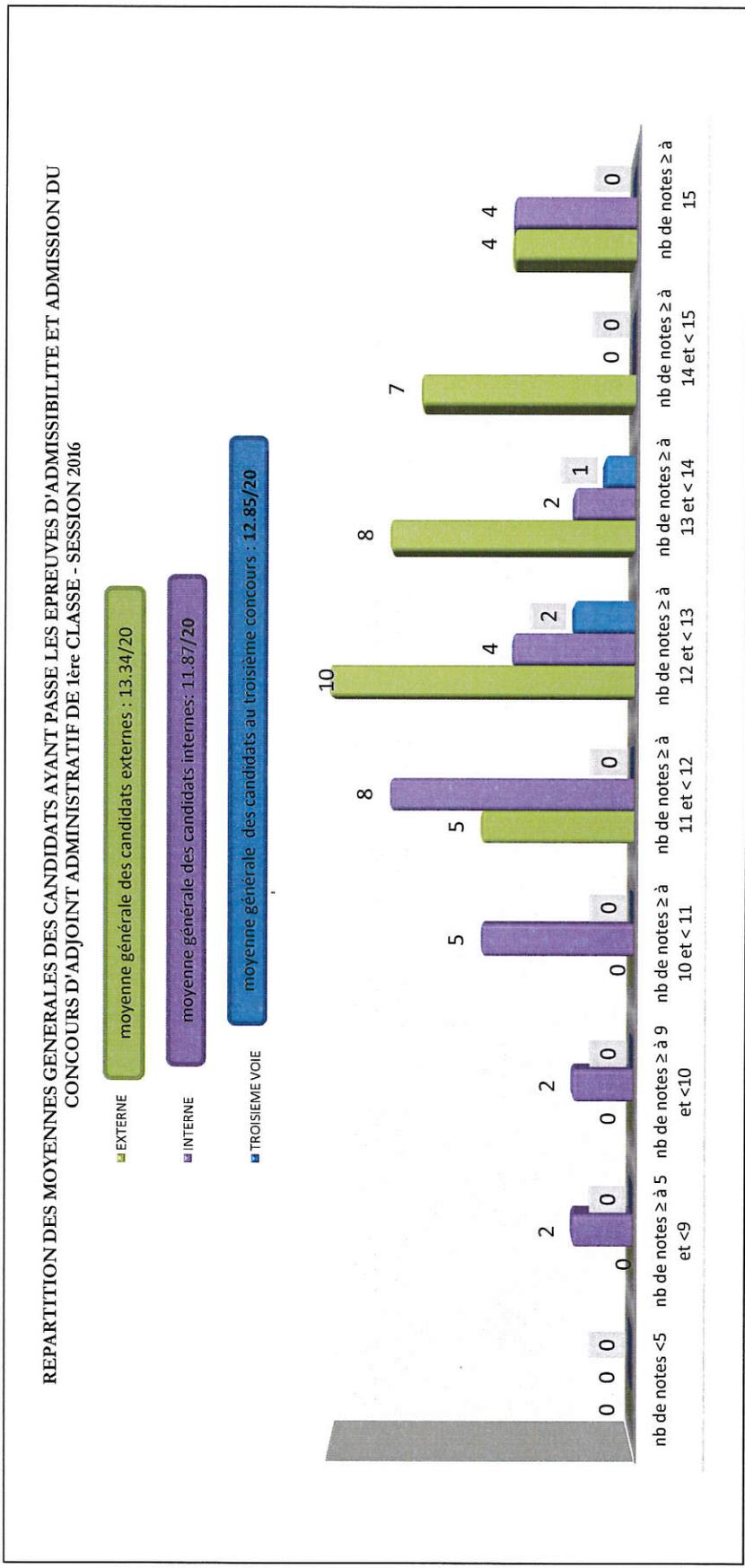


(\*) Vu, l'article 5 du Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, qui prévoit que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne.  
Par le présent article, et considérant que 3 postes n'ont pas été pourvus (1 au troisième concours et 2 au concours interne), le jury a décidé à l'unanimité de transférer ces postes vers le concours externe.

# REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES D'ADMISSION DES CANDIDATS



# REPARTITION DES MOYENNES DES CANDIDATS A L'ISSUE DES EPREUVES D'ADMISSION



**Epreuve écrite de français :**

Il est à noter que de nombreux candidats ont eu des difficultés à appréhender le texte eu égard les résultats de la première partie du devoir : « compréhension du texte ».

Les difficultés de cette épreuve viennent notamment de la rédaction des réponses :

- Réponses superficielles
- Expression maladroite
- Paraphrases
- ...

De même des lacunes ont été relevées dans la conjugaison ainsi que dans l'orthographe.

Cela vient sûrement d'un manque de préparation des candidats.

**Etablissement d'un tableau numérique :**

Les correcteurs ont constaté que le niveau des copies était dans la globalité très faible.

Pour certains candidats, il a été remarqué une méconnaissance totale de la méthodologie de l'épreuve :

- Structure du tableau
- Certains tableaux n'avaient pas de titre
- Problème avec les calculs des pourcentages
- Mauvais calculs des variations d'une année par rapport à une autre
- Des intitulés de colonnes et de lignes non appropriés
- Règle des arrondis indiquée dans le sujet n'a pas été respectée par un nombre important de candidats

Pour aborder cette épreuve une préparation des candidats est fortement nécessaire.

**Epreuve d'entretien avec le jury :**

*Pour les candidats au troisième concours :*

Les trois candidats de cette voie ont été de très bons candidats :

- Bonnes connaissances de l'environnement territorial et des missions dévolues à ce cadre d'emplois
- Une réelle motivation.

*Pour les candidats au concours interne :*

Les intervenants ont constaté un niveau assez moyen des candidats.

Il en ressort un manque d'ouverture sur l'environnement professionnel et institutionnel dans lequel ils évoluent.

Pour un grand nombre de candidats, il a été constaté d'importantes lacunes sur la culture territoriale même sur des questions dites « basiques ». Cela reflète un manque notoire de préparation à cette épreuve.

Néanmoins les intervenants ont remarqué que ceux qui avaient bénéficié d'une préparation par le CNFPT avaient un « discours » très stéréotypé.

Le jury de l'épreuve d'entretien a constaté d'un manque réel de motivation de certains candidats.

*Pour les candidats au concours externe :*

Les intervenants ont constaté que les candidats externes ont effectué de meilleures prestations :

- Maîtrise de l'environnement territorial
- Maîtrise du cadre d'emplois
- Entretien mieux préparé...

Les candidats externes ont montré une vraie motivation.

**Epreuve de bureautique :**

Le niveau général des candidats est plus que satisfaisant. Cependant, il est à noter que la moyenne des candidats internes, pour cette épreuve est inférieure ( $\leq$  à 2 points). De même une note éliminatoire a été attribuée à un candidat interne.

**Epreuves Facultatives :**

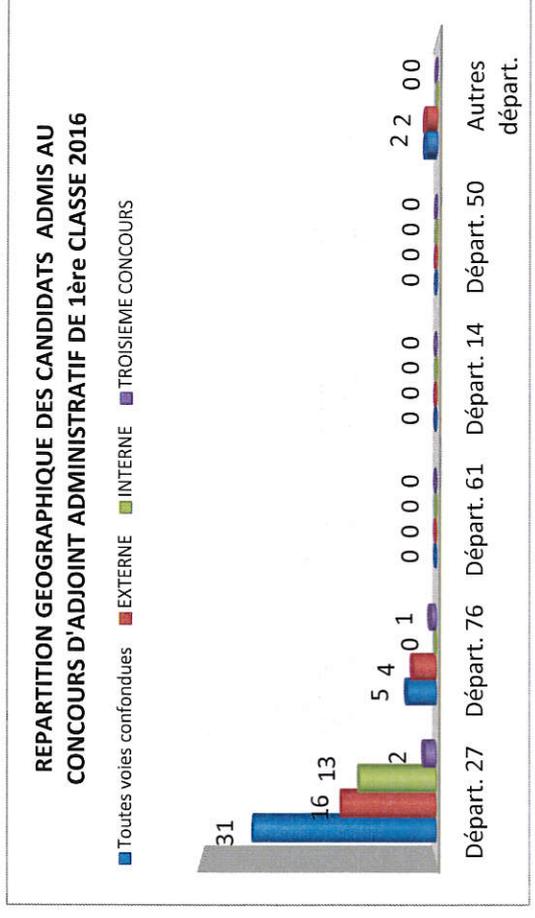
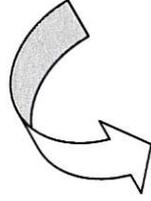
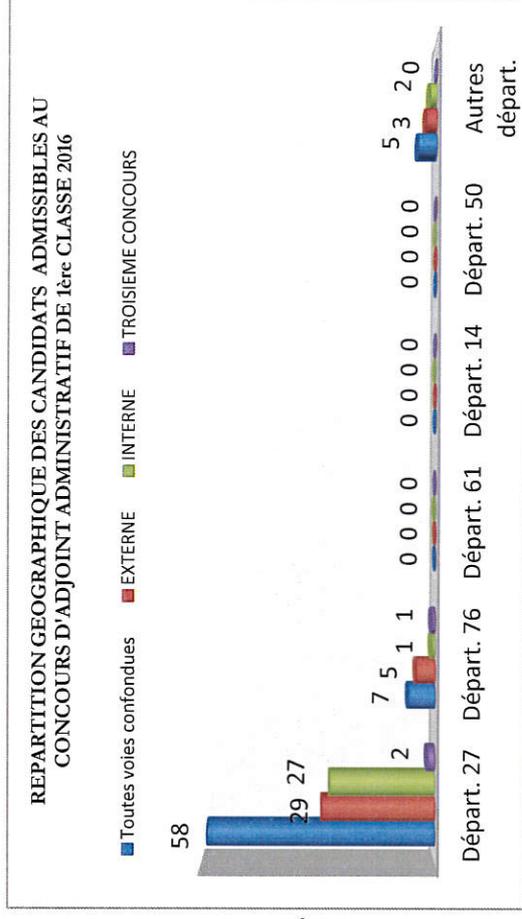
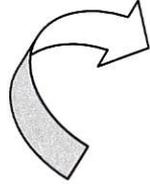
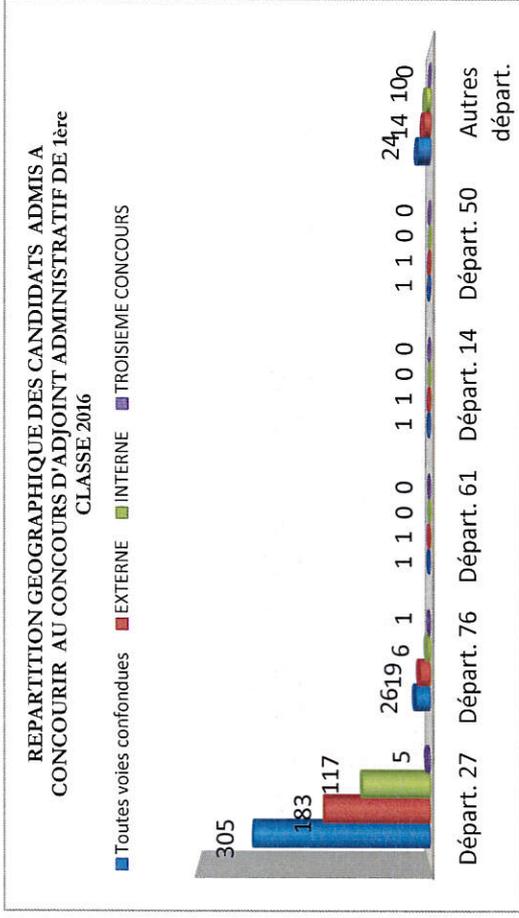
Sur 70 candidats admissibles, 49 ont pris une épreuve facultative.

34 candidats ont pu récupérer des points grâce à celle-ci.

Cette épreuve a permis à certains candidats d'être admis.

# REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE 2016

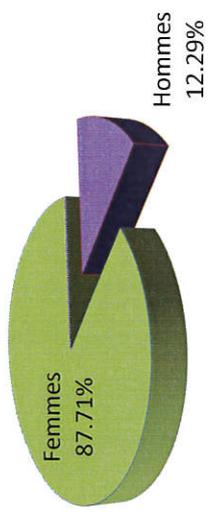
	Nombre candidats admis à concourir		Répartition géographique des candidats admis à concourir (lieu d'habitation)		Nombre candidats admissibles (jury du 17/05/2016)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles (lieu d'habitation)		Nb de candidats déclarés Admis (jury du 16/06/2016)	Répartition géographique des candidats déclarés admis (lieu d'habitation)	
			n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
<b>Externe</b>	<b>219</b>		départ. 27	183	<b>37</b>	départ. 27	29	<b>22</b>	départ. 27	16
			départ. 76	19		départ. 76	5		départ. 76	4
			départ. 61	1		départ. 61	0		départ. 61	0
			départ. 14	1		départ. 14	0		départ. 14	0
			départ. 50	1		départ. 50	0		départ. 50	0
			autres départements	14		autres départements	3		autres départements	2
<b>Interne</b>	<b>133</b>		départ. 27	117	<b>30</b>	départ. 27	27	<b>13</b>	départ. 27	13
			départ. 76	6		départ. 76	1		départ. 76	0
			départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
			départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
			départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
			autres départements	10		autres départements	2		autres départements	0
<b>Troisième voie</b>	<b>6</b>		départ. 27	5	<b>3</b>	départ. 27	2	<b>3</b>	départ. 27	2
			départ. 76	1		départ. 76	1		départ. 76	1
			départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
			départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
			départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
			autres départements	0		autres départements	0		autres départements	0
<b>Total</b>	<b>358</b>			<b>70</b>				<b>38</b>		



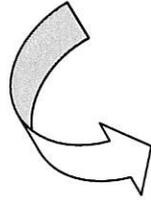
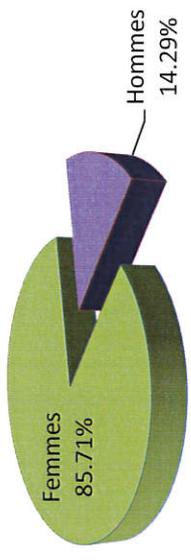
## REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

	Nombre candidats admis à concourir		Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage		Nombre candidats admissibles (jury du 17/05/2016)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage		Nb de candidats déclarés Admis (jury du 16/06/2016)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage	
	188	31	femme(s)	homme(s)	85.84%	14.16%		30	7	81.08%	18.92%		22	18	4	81.82%
<b>Externe</b>	219		188	femme(s)	85.84%	de femmes	37	30	femme(s)	81.08%	de femmes	22	18	femme(s)	81.82%	de femmes
		31	31	homme(s)	14.16%	d'hommes		7	homme(s)	18.92%	d'hommes		4	homme(s)	18.18%	d'hommes
<b>Interne</b>	133		121	femme(s)	90.98%	femme(s)	30	28	femme(s)	93.33%	femme(s)	13	12	femme(s)	92.31%	femme(s)
		12	12	homme(s)	9.02%	homme(s)		2	homme(s)	6.67%	homme(s)		1	homme(s)	7.69%	homme(s)
<b>Troisième voie</b>	6		5	femme(s)	83.33%	de femmes	3	2	femme(s)	66.67%	de femmes	3	2	femme(s)	66.67%	de femmes
		1	1	homme(s)	16.67%	d'hommes		1	homme(s)	33.33%	d'hommes		1	homme(s)	33.33%	d'hommes
<b>Total</b>	358		314	femme(s)	87.71%	femme(s)	70	60	femme(s)	85.71%	femme(s)	38	32	femme(s)	84.21%	femme(s)
		44	44	homme(s)	12.29%	homme(s)		10	homme(s)	14.29%	homme(s)		6	homme(s)	15.79%	homme(s)

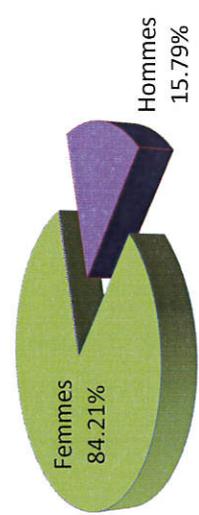
REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A  
CONCOURIR TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE 2016



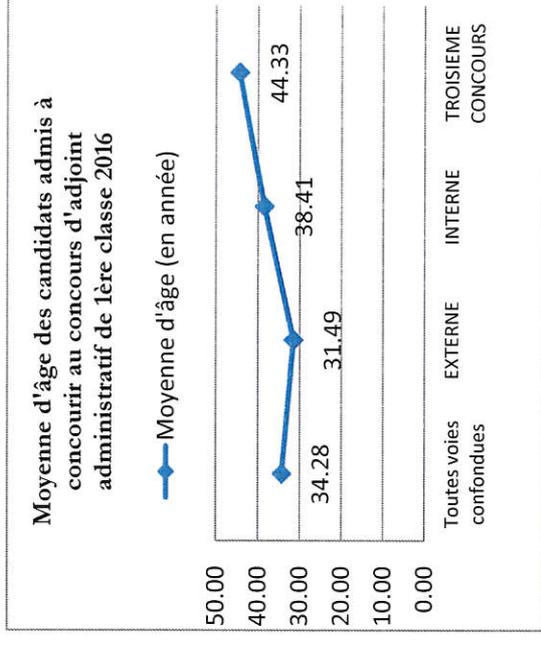
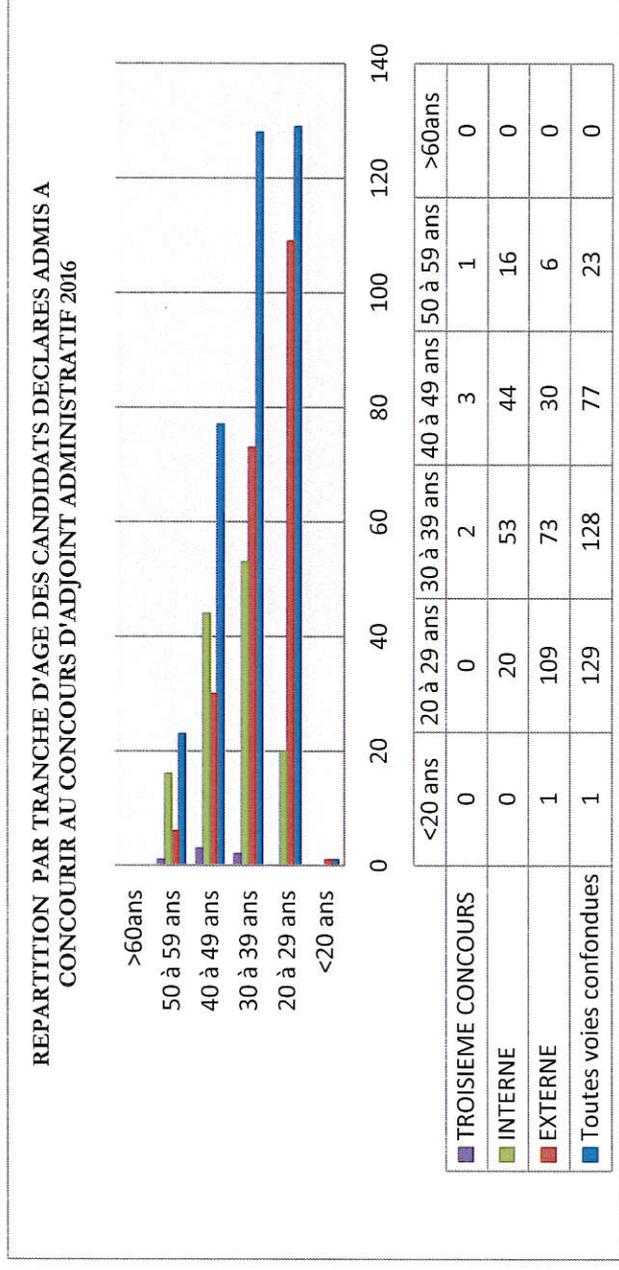
REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMISSIBLES  
TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE 2016



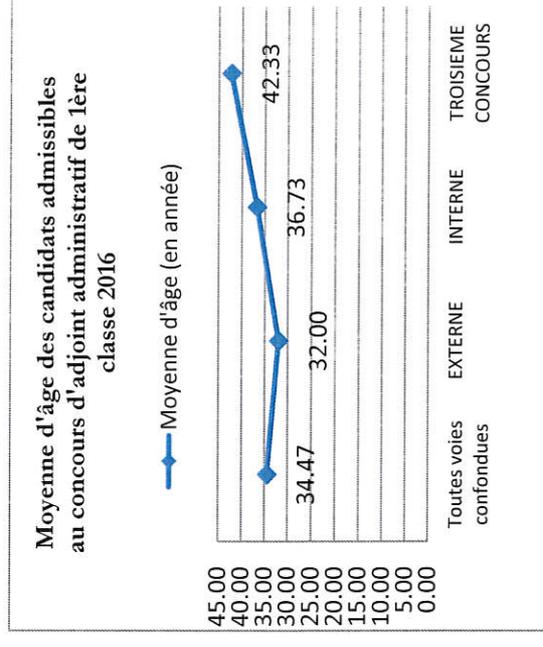
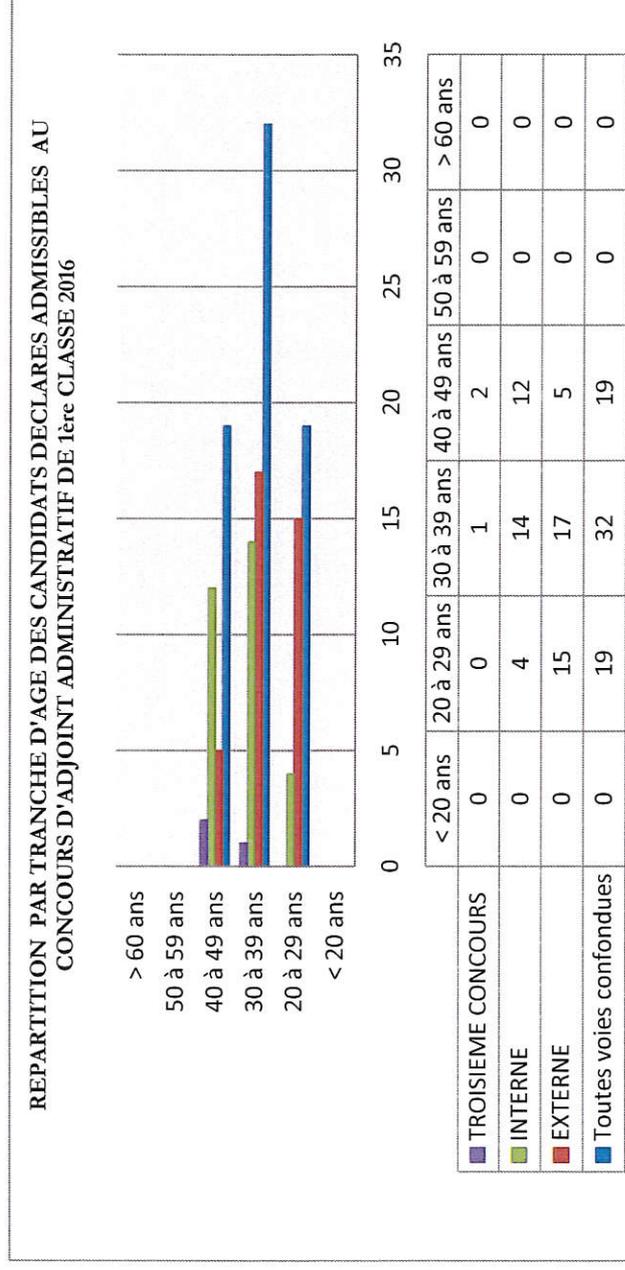
REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS TOUTES  
VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE 2016



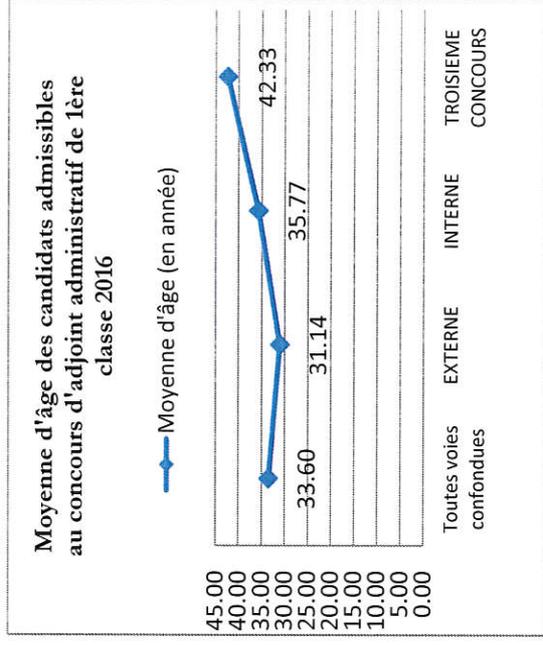
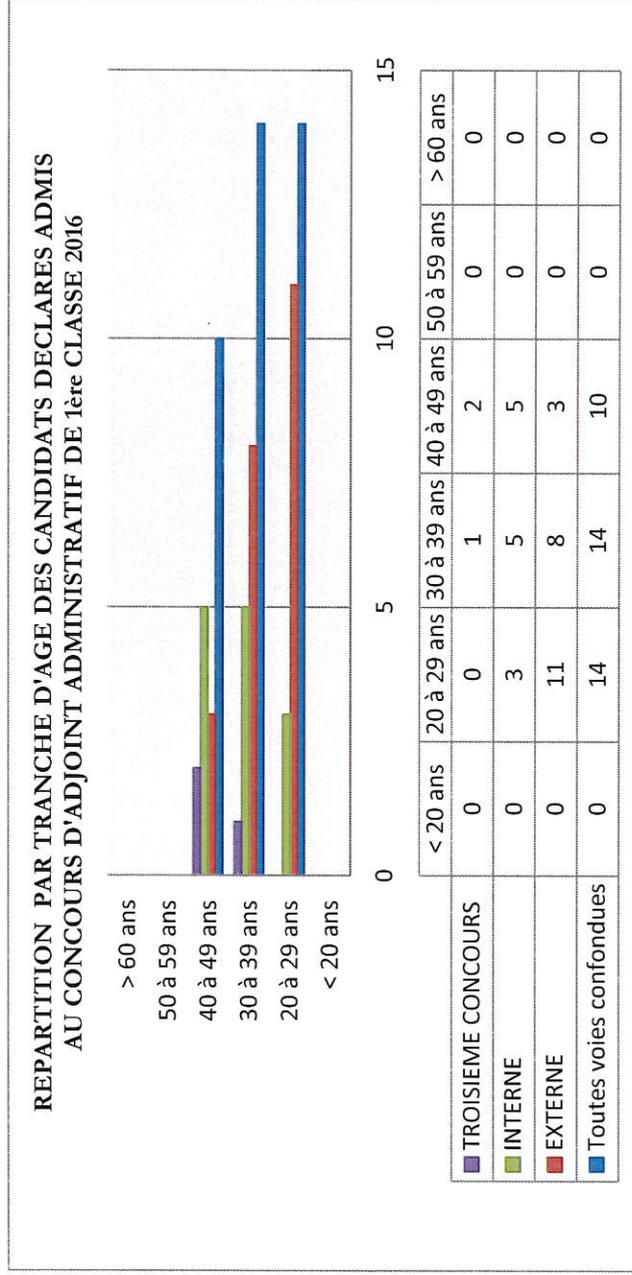
## REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE



## REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR TRANCHE D'AGE



# REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE



Evreux, le 16 juin 2016

Le Président du Jury



Dominique BÉTOURNE